

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 68, numéro 4, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105346ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105346ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2001). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 68(4), 563–568.
<https://doi.org/10.7202/1105346ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

1. Le crash du Concorde : nouveaux développements judiciaires

Deux actions judiciaires ont été prises successivement, suite au crash du Concorde, le 25 juillet dernier, qui avait fait 113 victimes.

La première a été intentée à la mi-septembre, par Air France et son assureur, La Réunion Aérienne, à l'encontre de Continental Airlines et son assureur de responsabilité, AIG US, sur la base de la responsabilité de plein droit de l'exploitant d'un aéronef pour les objets qui s'en détachent. Air France et son assureur demandent le remboursement complet de la valeur de l'avion, des sommes versées aux familles des victimes, ainsi que le paiement des pertes d'exploitation encourues par le transporteur.

La seconde fut intentée à la fin de septembre par une quinzaine de familles des victimes contre Continental Airlines, qui appellera sans doute en garantie l'assureur RC, AIG US devant les tribunaux américains de Houston, au Texas, mettant également en cause la société Good Year, le constructeur du pneu litigieux. Devinez qui est son assureur ? Nul autre que AIG US.

2. Gérer le risque de propriété intellectuelle

Nous avons trouvé intéressant et original l'article de Dominique Herbrich, paru dans Risques, no 41/Mars 2000, sous le titre ci-dessus, car la valeur de marché d'une entreprise ne se réduit pas à sa seule valeur comptable. On doit aussi prendre en compte les actifs intellectuels, qui sont des actifs intangibles, tels la faculté d'innover, les droits de propriété intellectuelle, les marques de commerce ou les budgets alloués à la recherche et au développement.

Pour l'auteur, le capital intellectuel est constitué de deux dimensions principales : le capital humain (savoir-faire, expérience) et le capital structurel (infrastructure technique, fichiers et relations avec la clientèle, pratiques professionnelles, culture d'entreprise, capacité d'innovation et titres de propriété intellectuelle).

L'auteur analyse les risques liés à chacune des deux composantes, puis il examine quelques aspects particuliers de la notion de propriété intellectuelle sur Internet et enfin traite de la gestion des risques associée au capital intellectuel. La solution de l'assurance est également considérée, mais le transfert des risques à l'assureur reste problématique, compte tenu des caractéristiques du risque, notamment le caractère aléatoire du risque et la difficulté de quantifier le risque et sa possible réparation.

Cette étude cerne également la nouvelle frontière entre le risque d'entreprise, généralement inassurable, et le risque assurable.

3. Bilan 1999 de la Société de l'assurance automobile du Québec : accidents, parcs automobiles et permis de conduire

Le Service des études et des stratégies en sécurité routière de la Direction de la planification et de la statistique, publiait, en juin 2000, le bilan 1999 des 34 702 accidents corporels des véhicules routiers survenus au Québec, l'an dernier, en liaison avec les 4 447 439 titulaires de permis de conduire au Québec et les 4 580 657 véhicules en circulation. Les données ne comprennent que les accidents reliés au réseau routier.

4. La prévention des dégâts liés aux désastres naturels au Canada

Tel que signalé par notre confrère *Le Journal de l'assurance* (août 2000), un constat peu reluisant a été fait devant le Comité des finances de la Chambre des communes, en mai dernier. M. Georges Anderson, président et chef de la direction du Bureau d'assurance du Canada, y signalait que le Canada fait piètre figure dans la prévention des dégâts des désastres naturels, bien qu'il apparaisse comme un chef de file dans l'aide aux citoyens pour la reconstruction après sinistre.

En d'autres termes, le Canada, après le fait, réagit bien aux sinistres, mais il est mal préparé, avant le fait, pour affronter les difficultés qui naîtront d'une catastrophe naturelle.

Le BAC propose que tous les paliers de gouvernement, fédéral, provincial, contribuent à la création d'un fonds national de réduction des catastrophes à concurrence de 750 millions de dollars. Ce Fonds permettrait aux collectivités locales de mieux se préparer, par un plan de réduction des risques, et de mieux résister aux dommages. L'intérêt de mesures préventives est évident, si l'on estime que, depuis les quatre dernières années, les gouvernements ont engagé 500 millions de dollars en moyenne pour réparer les dégâts associés aux cat nat.

5. Les résultats des premier et second trimestres de 2000 des assureurs IARD canadiens

Nous revenons à nouveau à nos analyses des résultats de l'industrie, qui avaient été interrompues, l'an dernier, suite à l'arrêt temporaire de notre journal de référence, *The Quarterly Report*. Nous constatons avec plaisir que ce journal mensuel a repris du service.

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a souscrit des primes nettes totalisant 4,3 milliards de dollars, au cours du premier trimestre de l'année 2000, par rapport à 3,5 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1999, et 4,7 milliards de dollars, au cours du second trimestre de l'an 2000, soit approximativement le même montant que le second trimestre de l'an dernier.

Les sinistres nets, pour leur part, ont totalisé, au premier trimestre, 3,2 milliards de dollars par rapport à 2,9 milliards au premier trimestre de 1999, et 3,2 milliards de dollars par rapport à 3 milliards au second trimestre de 1999. Les résultats techniques sont toujours déficitaires depuis plus d'une décennie (il faut remonter à avril 1987 pour figurer le dernier gain technique au cours d'un trimestre). Les revenus nets après impôt ont totalisé 245 millions de dollars, au premier trimestre, par rapport à 323 millions de dollars, en ce qui concerne le trimestre correspondant de l'an dernier et 323 millions de dollars, au second trimestre, par rapport à 259 millions de dollars l'an dernier.

Voyons les résultats tirés du *Quarterly Report*, *1st quarter and 2nd quarter* :

PREMIER ET SECOND TRIMESTRE - 2000

(en millions de dollars)

| | 1 ^{er} trim. | second trim. |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| Primes nettes émises | 4 364 | 4,762 |
| Primes gagnées | 4 495 | 4 485 |
| Sinistres nets | 3 286 | 3 258 |
| Rapport sinistres à primes net | 73,1 % | 72,6 % |
| Frais encourus | 1 501 | 1 459 |
| Gains techniques avant impôt | - 281 | - 215 |
| Rapport combiné | 106,5 % | 105,1 % |
| Rapport de souscription | - 6,2 % | - 4,8 % |
| Revenus de placement avant impôt | 530 | 519 |
| Gains de capital | 111 | 140 |
| Revenus d'opération après impôt | 245 | 323 |

Source : *The Quarterly Report - 1st Quarter 2000.*

6. La fusion de Assurance vie Desjardins-Laurentienne et La Laurentienne est approuvée par les actionnaires

Les actionnaires de la Confédération des caisses Desjardins et la Société financière Desjardins-Laurentienne ont approuvé, en novembre dernier, au cours des assemblées extraordinaires de la Corporation d'assurance de personnes La Laurentienne et de Assurance vie Desjardins-Laurentienne, la convention de fusion préalablement intervenue entre ces deux compagnies.

Le regroupement des deux compagnies devait être réalisé avant la fin de l'année 2000. La nouvelle compagnie porte le même nom que l'actuelle Assurance vie Desjardins-Laurentienne. Celle-ci est le chef de file des sociétés d'assurance de personnes au Québec. Elle y possède la plus grande part de marché (15,7 %) et elle y assure près de quatre personnes sur sept.

7. Le marché de la gestion d'actifs chez les réassureurs

Incités par les conditions drastiques de souscription en assurance, plusieurs réassureurs mondiaux ont commencé à focaliser leur intérêt vers la gestion d'actifs. D'autres ont choisi la voie de la

vente directe aux consommateurs de produits d'investissements, comme les fonds de placement. Lorsqu'une police est expirée, le réassureur tente de retenir le capital en offrant à l'assuré de transférer sa rente en produits d'investissements. La majorité des assureurs n'ont pas le temps ni l'expertise pour effectuer efficacement ce genre d'opération.

Les réassureurs ont leurs propres produits d'investissement et administrent des réserves importantes, de plusieurs centaines de milliards de dollars. Ils visent les petits ou moyens assureurs qui comptent sur les revenus de placement pour maintenir leur rentabilité.

On constate, depuis plusieurs décennies, que les profits techniques (rapport sinistres à primes) des assureurs sont déficitaires et doivent être compensés par des revenus financiers. La gestion d'actifs vient répondre à ce besoin.

8 Baden-Baden, la grande messe annuelle des réassureurs

Tel que le formulait notre confrère *L'Argus* (n° 6710), c'est moins le soleil inondant la ville thermale de Baden-Baden, à la fin d'octobre, qui a réchauffé le cœur des réassureurs que la quasi-certitude d'une augmentation des taux sur les renouvellements pour l'année 2001. Au plus haut échelon, et à l'unisson, les réassureurs réunis s'entendaient ainsi pour décréter des hausses tarifaires dans plusieurs branches d'assurance (notamment celles mises à mal par la sévérité des catastrophes naturelles) sur les principaux marchés internationaux.

9. Le Lloyd's pourrait encourir, selon Moody's, des pertes importantes sur les exercices 1998, 1999 et 2000

Selon les prévisions de l'agence Moody's, le Lloyd's pourrait renouveler avec les pertes qui l'ont tant affecté au début de la décennie 90, qui fut une période noire. En effet, l'agence estime que l'institution britannique tricentenaire pourrait cumuler jusqu'à 3 milliards de livres de sinistres sur les exercices 1998, 1999 et 2000.

En avril dernier, le Lloyd's, selon ses propres calculs, tablait sur 725 millions de livres de pertes sur l'exercice 1998. Moody's a revu ce montant à la hausse, estimant plutôt que cet exercice se soldera par un déficit de 1,1 milliard de livres. Quant à l'exercice 1999, qui ne sera pas connu officiellement avant 2002, le tableau

s'assombrit davantage, puisque l'agence prévoit des pertes jusqu'à concurrence de 1,2 milliard de livres. Sur l'année de souscription 2000, l'agence évalue des dégâts à 700 millions de livres.

Il faudrait attendre 2002, voire 2003, selon Moody's, pour un retour à l'embellie. Le Lloyd's devra donc montrer, à l'aube du XXI^e siècle, qu'il a les ressources financières pour surmonter le maelström des sinistres prévisibles.

10. Pollution toxique dans la Manche

Un an après la marée noire dramatique causée par le naufrage du pétrolier *Erika*, les îles anglo-normandes et les côtes françaises de la Manche étaient menacées par une marée toxique, suite au naufrage, le 31 octobre, du navire italien *Levoli Sun*. En effet, le tanker chimiquier, qui a sombré par soixante mètres de fond à environ 11 milles nautiques de l'île britannique d'Aurigny, au large de l'île de Batz (Finistère), transportait 6000 tonnes de produits chimiques toxiques et corrosifs, soit une pleine cargaison de styrène monomère, considéré comme insoluble et déflagrant, de méthyl éthyl cétone et du propanol ou alcool isopropylique.

Ce naufrage met en lumière l'importance et l'urgence d'adopter des mesures nouvelles sur la sécurité des transports maritimes. Contrairement à la pollution terrestre, où des mesures drastiques sont imposées aux pollueurs payeurs, il n'existe aucune mesure européenne en matière d'atteinte à l'environnement maritime. L'Union européenne, qui régit la sécurité des transports, fut saisie immédiatement du dossier et devrait renforcer d'urgence le contrôle des navires dans les ports ainsi que ceux des sociétés de qualification.